



Élections CSE CEGEE

2023-2026 2ème tour

Nos engagements · Nos combats Avec vous, pour une NAO et un intéressement légitimes !

PNB et bénéfices en baisse, coefficient d'exploitation qui se dégrade... C'est dans un contexte de prévisions de budget CEGEE à la baisse pour 2023 que nous devons négocier en début d'année la NAO, puis un nouvel accord d'intéressement pour les trois prochaines années. Si depuis plusieurs mois, la direction prépare les esprits à accepter une « minoration » des évolutions de rémunération dans l'entreprise, nous nous montrerons intraitables.

Une année 2022 pourtant toujours au sommet

Après le record historique de 2021 (101 millions d'euros), les résultats de la CEGEE restent au plus haut. Alors que la Direction avait budgété pour 2022 des bénéfices à hauteur de 90 millions d'euros, ils seront à plus de 96 millions d'euros. Dans ces conditions, les salariés étaient en droit d'attendre un surplus de rémunération à la hauteur des efforts consentis... La CEGEE s'est contentée du minimum, et dans un contexte de forte inflation, les salariés ont perdu en pouvoir d'achat...

En 2023 nous ne lâcherons rien !

Deux rendez-vous des plus importants pour la rémunération du personnel auront lieu dans le premier semestre 2023 : la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) et la renégociation de l'accord d'intéressement en CEGEE.

Pour la NAO, la flambée des prix actuelle

impose que des mesures salariales fortes soient mises en œuvre à l'instar de ce qui se fait chez certains concurrents. Pour l'exemple, le Crédit Mutuel versera une augmentation générale de 3% au 1er janvier à l'ensemble de ses salariés (avec un minima de 1200 €), une prime «PPV» de 3000 € et un forfait mobilité durable de 700 €...

Nous infléchirons notre direction pour faire mieux.

Pour l'intéressement, le danger est double : la direction prévoyant des résultats en baisse (60 millions de bénéfices) et un coefficient d'exploitation qui se dégrade (74%), l'intéressement versé

aux salariés risque de baisser de manière significative. Et par ailleurs, nous sentons au niveau du directoire une volonté de revoir les contours mêmes de l'accord. La négociation qui devra aboutir obligatoirement avant fin juin sur un nouvel accord est donc primordiale pour les salariés !

Avec 550 salariés en moins depuis 2019, « ceux qui restent » ont dû redoubler d'efforts pour tenir le cap et faire avancer le navire CEGEE. Avec des profits au-dessus de ce qui était attendu, il est inconcevable que la direction ne redistribue pas sa juste part au personnel en 2023. Le pouvoir d'achat des salariés doit être maintenu.

Les élus du Syndicat Unifié-Unsa, ne laisseront aucune place au cynisme en la matière et s'opposeront avec vigueur à des mesures au rabais !

Du 6 au 12 janvier 2023 confirmez votre choix !
Votez et faites voter pour le Syndicat Unifié-Unsa !